

**ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°006**  
**Portant délégation de signature**

à

**Madame Brigitte CARPENTIER**  
Directrice  
**Monsieur Alexis FALDA,**  
Directeur adjoint  
**Direction des Affaires Financières**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Brigitte CARPENTIER**, à effet de signer en son nom, les actes qui suivent.

**Article 2**

En cas d'empêchement de **Madame Brigitte CARPENTIER**, **Monsieur Alexis FALDA**, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 3 et 4.

**Chapitre I**  
**Affaires financières**

**Article 3**

**Madame Brigitte CARPENTIER** reçoit délégation pour signer :

- L'attestation de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la **Direction des Affaires Financières**.
- Les ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional
- Le visa des recettes de l'établissement (liste des factures de vente à viser)
- Les certificats de réduction de recette pour l'établissement,
- Les bilans financiers remis aux financeurs,
- Les formulaires de restitution aux financeurs des fonds non consommés,

## **Chapitre II Gestion des personnels**

### **Article 4**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :  
- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,  
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

## **Chapitre III Dispositions générales**

### **Article 5**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti aux mêmes délégataires sur les mêmes domaines que ceux visés par la présente délégation.

### **Article 6**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

### **Article 7**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le *6 janvier 2020*

Les délégataires

**Brigitte CARPENTIER**  
Directrice des Affaires Financières



**Alexis FALDA**  
Directeur adjoint des Affaires Financières



Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

